



## document d'entrée dans les lieux

Par **jessika**, le **20/07/2009** à **19:20**

Bonjour,

Suite à des problèmes dus à la fenêtre de notre chambre (crémone cassée, pas de joints d'étanchéité et surtout pas de double vitrage donc une grande déperdition de chaleur), nous avons demandé le changement de la fenêtre qui d'ailleurs commence à pourrir. Nous avons eu droit à de menues réparations qui n'ont pas duré longtemps. Nous avons relancé le syndic qui a motivé son refus de changer la fenêtre dans la mesure où sur le document d'entrée dans les lieux, la fenêtre est désignée comme étant "double vitrage PVC", ce qui est faux puisqu'elle est en bois simple vitrage ! Depuis, malgré nos recommandés pour mettre la situation en ordre, le syndic et les propriétaires font la sourde oreille. Que faire puisque la fenêtre ne correspond pas à celle que nous avons ?